

LITIGE

Les actionnaires belges de Triodos ouvrent un nouveau front

Alors qu'ils préparent l'ouverture prochaine d'un front judiciaire en Belgique, les porteurs belges de certificats de la banque Triodos déposent plainte devant les régulateurs néerlandais. PIERRE-HENRI THOMAS

Environ 43.000 porteurs de certificats de la banque néerlandaise Triodos, dont 8.000 Belges, ont vu la valeur de leurs titres chuter considérablement depuis que la banque a changé le système de négociation de ses titres. Dans l'ancien système, dont la liquidité était assurée par Triodos, les détenteurs de certificats pouvaient vendre leurs titres à la valeur d'inventaire, qui progressait gentiment d'année en année. Dans le nouveau, apparu après un gel des transactions qui a duré deux ans, les transactions se font sur une plateforme externe, CAPTIN, où la banque n'assure plus la liquidité. Résultat, les certificats se négocient aujourd'hui aux alentours de 20 euros, contre une valeur d'inventaire qui dépassait, en 2021, les 80 euros.

Trop risqués

L'organisation de défense des porteurs belges de certificats, Trioforum, et son avocat, Me Laurent Arnauts (SQ-Watt Legal), demandent que Triodos rachète les certificats à leur valeur d'inventaire. Une action en justice, regroupant 250 familles, est en préparation.

Mais en parallèle, ils viennent d'ouvrir, le 28 décembre, un second front aux Pays-Bas. Laurent Arnauts au nom des 250 actionnaires mécontents, a déposé plainte auprès de l'AFM (le gendarme financier néerlandais) et de la Nederlandsche Bank, la banque centrale néerlandaise. "Nous avons saisi les régulateurs parce que la situation actuelle comporte un double risque", explique Laurent Arnauts. Le premier concerne le changement de nature du certificat. Il était auparavant un instrument d'épargne sans grand risque. Mais

Les certificats de Triodos se négocient aujourd'hui aux alentours de 20 euros, contre une valeur d'inventaire qui dépassait, en 2021, les 80 euros.



ce n'est plus le cas aujourd'hui. "Les caractéristiques du nouveau système de trading auprès de CAPTIN changent le certificat en produit complexe, volatile, à haut risque et donc inadéquat pour l'investisseur non professionnel", note Laurent Arnauts. De plus, fait observer l'avocat, Triodos et CAPTIN ne se sont pas conformés aux règles d'application quand on introduit un nouvel instrument financier et qui visent à protéger les investisseurs (notamment les directives européennes Mifid).

Comment encore renforcer le capital ?

Mais une autre question concerne la Nederlandsche Bank et a trait au contrôle prudentiel. "Imaginez que, je ne sais pour quelle raison (financer un projet, recapitaliser en raison d'une crise internationale...), la banque doit renforcer son capital, comment fera-t-elle ? Il lui serait compliqué d'émettre de nouvelles actions : quelle valeur prendre en compte ? Si le cours sur CAPTIN est de façon persistante à 20 euros, la banque ne pourra pas espérer émettre à la valeur d'inventaire. Une telle opération serait donc énormément dilutive pour les actionnaires existants. Et les nouveaux certificats risquent de ne pas trouver preneur parce que pour qu'un investisseur soit intéressé, et d'autant plus s'il est institutionnel, il lui faut une certaine liquidité et un second marché où il pourra vendre ses titres le cas échéant. Or, aujourd'hui, ce second marché n'existe pas." L'objectif de cette plainte est donc d'attirer l'attention des régulateurs sur cette situation. Il est aussi que l'AFM, comme elle l'avait fait en 2019 sur certains produits dérivés, interdise de distribuer ou de vendre des certificats Triodos à des investisseurs particuliers "tant qu'ils sont négociés sous leur forme actuelle", précise Laurent Arnauts. **t**